

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 09 février 2016

Délibération 2 .2016.02.09

Nombre de membres

En exercice 51

Présents : 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 01/02/2016

Domaine : Compétence
environnement 8.8

L'an deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT , Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT , Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO , Raymond VINCENT , Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER , Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie -Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : zonage d'assainissement de la commune de LA BOISSIERE

Considérant la délibération du 17/09/2015 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de LA BOISSIERE et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de LA BOISSIERE, 20 novembre 2015 au 22 décembre 2015 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur et de son avis favorable

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé de la commune de LA BOISSIERE

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de LA BOISSIERE aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 10/02/2016
et publication ou notification du 10/02/2016

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
le Président Jean-Louis DELORME